



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 juin 2024

Présents : F.HINDRÉ - A.LUCAS - P.THOMAS - A.DAVID - S.GILLOT
S.ABRAHAM - N.THOMAS - S.LE MÉE - J.M.VIDELOT - . M.PINÇON.

Monsieur Pierrick THOMAS a été désigné comme secrétaire de séance.

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

Il est proposé la revalorisation du tarif de cantine, à compter de la rentrée 2024. Le Conseil Municipal propose, compte tenu du taux d'inflation actuel, une augmentation de 2.5 % :

- Nouveau tarif Cantine : 3.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les nouveaux tarifs.

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il est proposé la revalorisation du tarif de l'accueil périscolaire, à compter de la rentrée 2024. Le Conseil Municipal propose une augmentation de 2.5 %

- Nouveaux tarifs garderie matin : 1.70 € ou 1.83 €
- Nouveaux tarifs garderie soir : 2.50 € ou 2.64 €

La modulation des tarifs sera appliquée sur présentation d'une attestation d'allocation de rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les nouveaux tarifs.

DECISIONS MODIFICATIVES : **COMMUNE**

Suite à la clôture du budget du lotissement du Clos Mayot acté par délibération du 15 mars 2024, il y a lieu de reprendre l'excédent de Fonctionnement sur le budget Commune

FONCTIONNEMENT

Recettes

C/002 8 265.78 €

Dépenses

C/615231 8 265.78 €

LOTISSEMENT DU CLOS RÉMI

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide les modifications de crédits suivants sur le budget du lotissement :

Dépenses

C/002 830.42 €

C/ 605 830.42 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

Le Conseil Municipal décide de fixer la révision des loyers et des charges pour les logements communaux, applicables au 1^{er} juillet 2024 sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre, soit 3.50 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la révision des loyers.

ZONES ZAEnR,

Zones d'accélération des énergies renouvelables, présentation et discussions

La Loi APER prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Les services de LOUDEAC COMMUNAUTE ont établi des documents où apparaissent une cartographie exhaustive des sites potentiels pour l'éolien,

le photovoltaïque ou la méthanisation. Les communes de LOUDEAC COMMUNAUTE ont lancé, via une plate-forme unique, une concertation du public du 01 Avril au 01 Mai 2024 à la suite de laquelle la commune est amenée, à délibérer sur cette cartographie.

Ensuite, dans un délai de 6 mois, un débat se tiendra au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées. Pour Loudéac Communauté, ce débat a eu lieu lors du Conseil Communautaire du 14 Mai.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la carte des sites potentiels à GRACE-UZEL en ZAENR pour l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque.

TRAVAUX VOIRIE

Le Conseil Municipal est amené à retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA qui se décompose ainsi :

TRANCHE FERME

- Lotissement Beauséjour : 7 133.80 €
- Lotissement trottoirs : 11 590.75 €

TRANCHE OPTIONNELLE

- Rue Beauséjour Trottoirs : 6 716.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport d'analyse réalisé par Loudéac Communauté et accepte l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 25 440.80 € HT pour l'ensemble des tranches, ferme et optionnelle.

MARCHE STATION PATAUTIVY : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Suite à la consultation, une entreprise a répondu :
Qualiconsult pour un montant de 3 965.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de Qualiconsult pour un montant de 3 965.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché s'y rapportant.

PARTICIPATION FINANCIERE DES JEUNES DU CCJ DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE A PARIS

Comme en octobre 2021, les membres du Conseil Communautaire des Jeunes se sont rendus à Paris afin de visiter le Sénat. La visite a eu lieu le 2 mai.

Les jeunes du Conseil Communautaire des Jeunes se rendront à Paris en car.

La visite du Sénat sera couplée par une croisière en bateau mouche et la visite du jardin du Luxembourg.

Une participation financière de 25 € a été demandée à chaque jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise en charge financière à hauteur de 25 €.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 du CGT ;

Le Rapport annuel d'activité est édité tous les ans. Le Président de l'EPCI adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport d'activité et de développement durable annuel établi par Loudéac Communauté.